

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article826>



**Déclaration liminaire des  
syndicats SUD et FO de  
l'Académie de Versailles à  
l'occasion de la commission  
administrative paritaire  
académique du corps des  
agents techniques de  
l'Académie de Versailles -**

# séance du 3 juin

- AGENT-E-S TECHNIQUES



Date de mise en ligne : mardi 28 mai 2013

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

Une soixantaine d'établissements de l'académie de Versailles n'ont pas renvoyé les formulaires d'évaluation des agents techniques malgré les relances faites par vos services.

L'avancement de beaucoup d'agents se trouve ainsi bloquée.

Certains ont pourtant une trentaine d'année d'ancienneté !

Nous trouvons cela déplorable et inacceptable.

Nous demandons que Monsieur le Recteur prenne les dispositions afin de faire respecter les règles de la fonction publique.

Nous demandons que l'avis des chefs d'établissement ne soit pas pris en compte dans l'avancement puisque de toute façon beaucoup ne le donnent pas.

L'avancement ne doit dépendre que de l'ancienneté et pas de l'avis du chef d'établissement ou d'une fonction d'encadrement.

Les syndicats SUD et FO revendiquent que tous les agents aient la même évolution de carrière, celle-ci devant être la plus favorable possible et indépendante de leur hiérarchie directe.